



DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

Dans tous les cas :

- Photocopie du livret de famille (si enfants à charge)
- Photocopie de l'avis d'imposition ou de non-imposition des 2 dernières années
- Photocopie de la Carte Nationale d'Identité
- Pour les étrangers : photocopie de la carte de séjour en cours de validité (recto/verso)

1 - Situation familiale :

- Séparé(e) : copie de l'ordonnance de non conciliation ou copie attestation d'un avocat justifiant de l'engagement d'une procédure
- Divorcé(e) : photocopie du paragraphe du jugement de divorce commençant par l'énoncé « PAR CES MOTIFS »

2 - Revenus :

- Salaires : photocopie du dernier bulletin de salaire
- Retraite : photocopie de la dernière déclaration fiscale annuelle des pensions
- Assedic : photocopie de la notification Assedic précisant la durée des indemnités et dernier avis de paiement
- Vous percevez des prestations familiales ou RSA : photocopie de la dernière notification CAF ou MSA
- Pensionné (invalidité) : photocopie de la notification de la MDPH justifiant le montant et la durée du versement des prestations
- Artisans, commerçants : photocopie de l'inscription au registre du commerce et dernier bilan, ou bilan prévisionnel délivré par le comptable
- Etudiant : certificat de scolarité + justificatif de bourse et/ou attestation sur l'honneur des pensions versées par les parents

3 - Conditions actuelles du logement :

- Locataire : dernière quittance de loyer
- Hébergé : attestation d'hébergement. Si l'hébergement est inférieur à 1 an, produire la dernière quittance de loyer avant l'hébergement.
- Propriétaire : photocopie de l'acte de propriété (les 2 premières pages)

Vous pouvez aussi vous inscrire directement sur le site du gouvernement à l'adresse suivante :

www.demande-logement-social.gouv.fr

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez exercer vos droits par courriel à dpo@agglohm.net
Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.